



LYON, LE 5 SEP. 2016
NOS RÉF. SD/AC
CONTACT Colonel Serge DELAIGUE
TÉLÉPHONE 04 72 84 36 71
COURRIEL ddmsis@sdmis.fr

Messieurs les responsables
des organisations syndicales SUD, CGT, SPA CFTC,
UNSA, FA et FO

Votre communiqué du 5 juillet 2016

Messieurs les responsables des organisations syndicales,

Nous avons bien reçu votre communiqué en date du 5 juillet 2016 relatif aux effectifs de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'engagement des sapeurs-pompiers et de l'ensemble des personnels du SDMIS pendant la période de l'EURO 2016.

Dans un contexte d'état d'urgence, le SDMIS a su démontrer toute son efficacité, même si cela a pu nécessiter un surcroît de travail et de disponibilité de la part de ses agents.

Comme nous avons pu vous le confirmer lors de nos réunions des 8 et 9 juin 2016, nous envisageons de procéder à la révision du Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques (SACR) du SDMIS, pour laquelle nous ne manquerons pas de vous consulter.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le dossier du SACR ne peut être dissocié de la convention financière 2018-2020 que le SDMIS doit conclure avec la Métropole de Lyon et le Département du Rhône.

Ces dossiers seront menés dans les mêmes délais afin de faire l'objet d'une présentation dans toute la mesure du possible au conseil d'administration du SDMIS au mois de juin 2017.

C'est bien dans le cadre de ce calendrier prévisionnel que l'analyse des effectifs des sapeurs-pompiers pourra être conduite.

Le colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, reste à votre écoute concernant les autres points évoqués dans votre communiqué.

Nous vous prions d'agréer, messieurs les responsables des organisations syndicales, l'expression de nos salutations distinguées.

Gérard GAVORY
Préfet, délégué pour la défense et la sécurité

Jean-Yves SECHERESSE
Président